

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 DJS 92** Subvention (424 500 euros) et convention avec le P.U.C. Omnisports au titre de la saison sportive 2015-2016.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au PUC Omnisports ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le PUC Omnisports, 17, avenue Pierre de Coubertin (13<sup>ème</sup>) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 424 500 euros est attribuée au PUC Omnisports (N° D01093/2015\_05245) pour ses activités sportives au titre de la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**